|  |  |
| --- | --- |
| Logo Collectivité | **Arrêté portant concession d’un logement de fonction** |

Le maire (*ou le président*) de ……………………………………………………………………………

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L721-1 et suivants ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles R2124-65, R2124-71 ;

Vu la délibération n° … du ... *(date)* fixant la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué gratuitement ou moyennant une redevance, en raison notamment des contraintes liées à l’exercice de ces emplois ;

Vu l’arrêté du ... *(date)* nommant M … *(nom, prénom, grade)*dans l’emploi de…

Considérant que M … ne peut accomplir normalement son service, notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité, sans être logé sur son lieu de travail ou à proximité immédiate ;

**A R R Ê T E**

**Article 1** Il est concédé àM …le logement sis … *(localisation)* d’une surface de … m²

**Article 2** : M …supporte l'ensemble des réparations locatives et des charges locatives afférentes au dit logement, déterminées conformément à la législation relative aux loyers des locaux à usage d'habitation, ainsi que les impôts ou taxes qui sont liés à l'occupation des locaux. *Il* **OU** *Elle* souscrit une assurance contre les risques dont il doit répondre en qualité d'occupant.

**Article 3** : La présente concession est accordée à titre précaire et révocable. Sa durée est limitée à celle pendant laquelle l’intéressé(e) occupe effectivement l’emplois qui le justifie. Elle prend fin, en toute hypothèse, en cas de changement d'utilisation ou d'aliénation de l'immeuble.

**Article 4 :** Le directeur général des services est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à l’agent.

 Fait à………………………,

 le……………………………

 Prénom, nom et qualité du signataire,

|  |
| --- |
| Le maire (ou le président), - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte - informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l’application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.  Notification faite le ……………………………..Signature de l’agent : |